



J'emmène régulièrement mes enfants au jardin public

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 25 avril 2008

J'emmène régulièrement mes enfants au jardin public et je vois quelques parents fumer à l'intérieur du jardin et la fumée se dirige bien sûr sur les enfants.

Doivent-ils aller fumer à l'extérieur du jardin public, près du portillon par exemple, ou peuvent-ils le faire sur un banc, près des enfants ?

Réponse :

Le décret du 15 novembre 2006 ne vise pas les espaces "au grand air", cependant, le responsable du lieu est en droit d'interdire de fumer dans ce jardin public.

Si ce n'est pas le cas, il faut s'en remettre au civisme ou au savoir-vivre de ceux qui le fréquentent.